



FSU 93

Bobigny, le 13 septembre 2017.

Madame la députée, monsieur le député,

Le gouvernement a décidé, par le biais d'ordonnances, d'engager une refonte complète du droit du travail. Nous avons ainsi dernièrement pris connaissance de ces textes, qui confirment nos craintes : la réglementation du travail n'est plus un outil de défense des salariés mais devient une arme qui détricote les droits collectifs.

Ainsi ces ordonnances rédigées par le gouvernement remettent en cause certaines conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Sans en faire une liste exhaustive, on peut citer :

- La primauté des accords d'entreprises sur les garanties collectives que constituent les conventions collectives favorisant le dumping social notamment en matière de primes, droits familiaux, temps de travail...
- la primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail ce qui entrainera des milliers de licenciements en cas de refus de mobilité, de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail par exemple.
- Le regroupement des Institutions représentatives du Personnel (IRP) niant ainsi leur spécificité notamment en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.
- La disparition des délégués syndicaux et de la représentation syndicale pour la négociation collective et leur remplacement par des délégués pouvant être mis en place par les employeurs.
- La barémisation des indemnités prud'homales qui vont favoriser les licenciements au moindre « coût ».
- La généralisation des CDI de « chantier ».
- Une nouvelle réforme des plans sociaux, permettant à des entreprises florissantes à l'étranger de licencier en France.

Cette réforme du droit du travail s'inscrit dans la continuité de la loi « El Khomri » adoptée par 49-3 sous le gouvernement de Manuel Valls mais rejetée par 70% de l'opinion publique et par une majorité de syndicats. Une réforme qui, comme les précédentes, prétexte la lutte contre le chômage alors que le nombre de privés d'emploi ne cesse de croître depuis des décennies. Vous aurez sans doute noté que des études d'organismes aussi différents que l'OCDE, l'OIT, la banque mondiale, l'INSEE établissent clairement qu'il n'y a aucun lien entre protection de l'emploi et hausse du chômage.

Nos organisations syndicales respectives ont des propositions qui tout en simplifiant la législation du travail renforcent les droits des travailleurs (salariés ou non). Par ailleurs la question du « mal travail », véritable fléau de notre société et qui coute 4 points de PIB à notre pays soit environ 80 milliards d'euro, demeure complètement absente du débat public. Or, en matière de réduction des dépenses, nous y voyons une piste sérieuse à étudier notamment pour les comptes de notre protection sociale.

A partir de l'ensemble de ces éléments, des précisions que nous pourrions apporter à vos interrogations, nous vous sollicitons pour un rendez-vous le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse à cette demande, veuillez recevoir, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé Ossant  
Secrétaire Général  
de l'UD CGT 93

Réza Painchan  
Secrétaire Général  
de l'UD FO 93

Didier Broch  
Secrétaire Général  
de la FSU 93

Pascal Dias  
Co-Secrétaire Général  
de l'UD Solidaires 93

Nasser Bouzar  
Secrétaire Général  
de l'UD CFE-CGC

Maeva Tisserand  
Présidente  
de l'UNEF 93